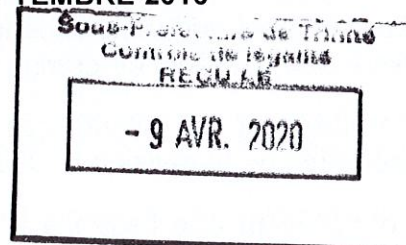


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Secrétaire : Kristelle RISAL
Date de convocation : 22 Septembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 54
Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 30
Nombre d'élus arrivés en cours de séance : 01
Nombre d'élus partis en cours de séance : 00
Nombre d'élus présents pour ce point : 31
Nombre d'élus ayant donné procuration : 04



Extrait n° : CC-30-09-2016/144

Date de Publication : 09 AVR. 2020

Objet : Choix de la Charte Graphique du SCOT de CAP Nord Martinique

ETAIENT PRESENTS

Titulaires : Norbert MONSTIN, Patricia ETINOF, Thierry MARECHAL, Kristelle RISAL, Serge MENIL, Raphael VAUGIRARD, Alban BASINC, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Alfred MONTHIEUX, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Christian VERNEUIL, Gwladys COLER, Jiovanny WILLIAM, Monique AUDINAY, Jean-Frantz CAUVER, Fabienne GROUGI, Guy RUSTER, Dorisse BENETEAU-DE-LA-PRAIRIE, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epouse TELLE, Christian PALIN, Ghislaine PASCHAL, Frédéric BERET, Paulette RAPON Jean DORSAN.
Suppléant : Ugo AVININ (Commune de Bellefontaine)
Arrivé en cours de séance : Maurice BONTE

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Séverine TERMON à Monique AUDINAY, René VATENAR à Jean-Frantz CAUVER Bruno Nestor AZEROT à Monique AUDINAY, Séverine TERMON à René VATENAR, Patrick BONIFACE à Dorisse BENETEAU-DE-LA-PRAIRIE Fabienne GROUGI

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, George GELIE, Henri ROMANA, Joachim BOUQUETY, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sonia COLDOLD, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Jenny DULYS-PETIT Lucien SALIBER, Danielle ABOU-NOMEL, Francesca SAVY, Quelly LONETE, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, René VATENAR, Patrick BONIFACE.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue un document devant être élaboré en concertation avec les Communes, la population et les Elus communautaires.

Considérant que dans le cadre de la révision du SCOT, il a été jugé pertinent de mettre en place une stratégie de communication afin d'associer le maximum d'acteurs à la réflexion.

Considérant par ailleurs que la communication revêt à terme un enjeu particulier suite à l'adoption de la révision du SCOT

Considérant que l'agence PUBLICARA a été retenue afin d'accompagner la Collectivité dans la communication institutionnelle du SCOT. Que le choix de la charte graphique constitue le préalable à la mise en place de la stratégie de communication pré-révision. Que l'image retenue servira tout au long de la mise en œuvre du SCOT ;

Considérant les deux images de la marque SCOT proposées.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'opter pour la proposition créative N°1, jointe en annexe, de la charte graphique du SCOT qui servira tout au long de la mise en œuvre du SCOT lors de l'étape post-révision.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour :31

Contre :00

Abstention/00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 30 MARS 2020

Le Président *Alfred Monthieux*

Alfred MONTHIEUX

Declinaison verticale



Declinaison de couleur

